



Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 21.11.2023

ID : 077-217702158-20231113-02023_063-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 4	Votants : 25	

Date de la convocation : 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 13 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric M. USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. SEVESTE Arnaud à Mme LENOIR Isabelle – Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie à M. Claude MONGIN – Mme ROUSSEL Mylène à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : M. HASCOET Alexandre – Mme ALBU Angélique

DÉLIBÉRATION N° 02023_063 TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2024

Entendu l'exposé de M. Claude MONGIN, Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, à l'enfance et au personnel communal, relatif aux tarifs des accueils périscolaires du matin et du soir applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis de la commission des affaires scolaires en date du 10 novembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des accueils périscolaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

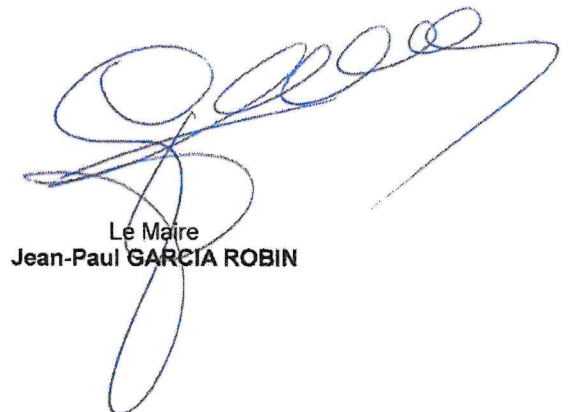
Fixe comme suit les tarifs de l'accueil périscolaire, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Ressources mensuelles	Périscolaire matin	Périscolaire soir
Jusqu'à 1 222 euros	1,30 euro	2,30 euros
De 1 223 euros à 3 739 euros	1,65 euro	2,90 euros
De 3 740 euros à 6 257 euros	1,95 euro	3,50 euros
Au delà de 6 257 euros	2,30 euros	4,10 euros
Hors commune	2,30 euros	4,10 euros

Fait et délibéré en séance, le 13 novembre 2023


Le secrétaire de séance
Claude MONGIN




Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN